

Date de dépôt : 27 juin 2012

Réponse du Conseil d'Etat **à l'interpellation urgente écrite de Mme Lydia Schneider** **Hausser : six mois de retard pour les permis, c'est trop !**

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 8 juin 2012, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

Des personnes attendant six mois leur permis B, alors que leur situation ne pose aucun problème pratique; des retards jusqu'à deux ans pour les demandes de naturalisations; des employé-e-s débordé-e-s qui ne peuvent plus supporter les rythmes de travail infernaux (travail le samedi et nocturnes en prime). C'est ce que nous pouvons entendre à Genève quand l'Office Cantonal de la Population (OCP) et plus particulièrement le Service Etrangers et Confédérés (SEC) sont invoqués au détour d'une conversation. Derrière les conversations, il existe un réel problème : on décide de politiques pour les étranger-ère-s, pour l'intégration et on ne se donne pas les moyens de les appliquer.

Cette situation a des répercussions sur les habitant-e-s de ce canton. Des personnes en attente du permis B, et remplissant tous les critères, doivent passer par des démarches supplémentaires pour obtenir des visas de sortie du pays. Cette situation a des répercussions sur les entreprises genevoises qui doivent s'accommoder de procédures qui s'éternisent, mettant à mal leur activité économique. Cette situation a des répercussions sur les personnes qui désirent devenir suisses, et qui doivent attendre toujours plus pour l'être. Cette situation a des répercussions sur les fonctionnaires de l'OCP, en effectifs insuffisants, qui souffrent du manque de ressources et de reconnaissance. A terme, cette situation est explosive.

Au-delà des questions quant au bien-fondé des politiques fédérales et cantonales pour les étranger-ère-s, l'intégration et les naturalisations, il reste donc des problèmes de fonctionnement et de ressources à l'OCP. Il en

résulte un retard dans le traitement des dossiers, des tracasseries administratives (pour ne pas dire plus), et du découragement chez les fonctionnaires.

Ma question est la suivante :

Quelles mesures concrètes le Conseil d'Etat compte-t-il prendre pour remédier aux retards dans le traitement des demandes de permis de séjour à l'OCP et pour améliorer la situation de travail des fonctionnaires y travaillant ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Il est exact que l'OCP a du retard dans le traitement de certains types de dossiers, notamment les demandes d'autorisations de séjour et les procédures de naturalisation, qui ont toutes deux connu de fortes augmentations ces dernières années.

A cet égard, il convient de relever que depuis 2007 la population à administrer (suisse, étrangère et frontalière) a augmenté de près de 8 %. A titre d'exemple, les titulaires d'autorisations frontalières ont passé de 56 929 à fin 2006 à 75 847 à fin 2011 (+ 24 %).

Cette évolution a eu lieu, alors que de nouvelles tâches étaient attribuées à l'OCP, telles que la saisie des données biométriques des étrangers non européens (depuis le mois de mars 2011) et la mise en œuvre de la loi fédérale sur l'harmonisation des registres (dès 2008), en vue notamment du recensement fédéral automatisé en vigueur depuis le 31 décembre 2011. Au surplus, sur la base d'une convention signée avec le Département fédéral des affaires étrangères (DFAE) pour améliorer le service de proximité au public, possibilité a été donnée aux Suisses établis en zone frontalière (environ 90 000 personnes) de venir à Genève pour l'enregistrement des données utiles à la confection des passeports biométriques.

Pour que l'OCP puisse continuer à assurer les missions légales qui lui sont dévolues et délivrer les prestations requises par les usagers dans des délais qui demeurent acceptables pour une administration moderne, quelques mesures de réorganisation interne ont été nécessaires.

Dans un premier temps, la direction générale de l'office a regroupé les secteurs chargés de l'accueil, du séjour et de l'emploi au sein d'un nouveau service étrangers (le service des étrangers et des Confédérés auquel l'interpellatrice fait une référence ayant été supprimé). Cette réorganisation avait pour but de rendre le traitement des dossiers plus cohérent et de

permettre à la direction du service d'adapter ses effectifs en fonction des priorités d'action et des fluctuations des demandes déposées.

Parallèlement, dans un contexte où le nombre de demandes d'autorisation de séjour avec prise d'emploi a sensiblement augmenté, une cellule d'expertise chargée d'instruire, dans les meilleurs délais, les demandes émanant des multinationales et des entreprises de la place qui engagent et/ou déplacent fréquemment du personnel a été mise sur pied. Les activités de cette cellule ont été présentées lors d'une séance qui s'est tenue à Genève le 14 juin dernier, à laquelle plus de 100 entreprises ont été invitées. Le service de la promotion économique et l'OCIRT ont également été associés à cette présentation.

Pour faire face à l'augmentation des dossiers à traiter, plusieurs opérations spéciales de rattrapage ont été organisées en soirée, sur une base volontaire. Le taux élevé de fréquentation de ces séances extraordinaires par les collaborateurs spécialisés dans les domaines du séjour et de l'emploi dénote la réelle motivation du personnel commis à l'examen des dossiers et sa volonté d'offrir, malgré des circonstances difficiles et une surcharge évidente, un service de qualité aux administrés.

Par ailleurs, l'on peut raisonnablement penser qu'à moyen terme le nouveau projet de gestion économique des documents (GED) issu des recommandations de la Cour des comptes émises dans son Rapport N° 46/11 (audit de gestion et de légalité relatif à la gestion des données électroniques de l'OCP), sollicité par le DSPE, qui vise à instaurer un point d'entrée unique des courriers et des demandes de permis, ainsi qu'une numérisation systématique des documents en prétraitement, devrait permettre un gain de temps sensible dans les procédures et une véritable réallocation interne de certaines ressources.

Au-delà des mesures organisationnelles internes déjà mises en place, notre Conseil envisage de revoir la dotation du personnel de l'OCP à la hausse dès 2013, tout en fixant à sa direction générale des objectifs opérationnels à atteindre.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Pierre-François UNGER